

Géotrie

Le magazine du SMD3 / Syndicat départemental des déchets de la Dordogne

Information d'une collectivité

GASPILLAGE ALIMENTAIRE : STOP !

Dossier spécial page 4

page 3



Consignes de tri des déchets

page 7



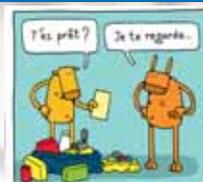
Réduire la taille de nos poubelles

page 9



Le recyclage des meubles

page 14



BD éco-citoyenne



©istock

Editorial

2014 est l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Chaque année en France, une personne jette en moyenne 7 kg de produits alimentaires non débarrassés.

Ce gaspillage coûte cher ! En matières premières d'abord mais aussi lorsqu'il s'agit de traiter les déchets.

Pourtant, des solutions existent. Nos grands-mères étaient passées maîtres dans l'art d'accommoder les restes. A nous de remettre au goût du jour les vieilles recettes de soupes ou de sauces.

Et pour les restes qui ne sont plus utilisables en cuisine, reste encore la solution de les composter ou de nourrir des poules qui permettent en plus de déguster de délicieux œufs frais.

Vous découvrirez dans ce magazine toutes les astuces et solutions pour produire moins de déchets.

Bonne lecture !

Francis COLBAC et François ROUSSEL
Co-Présidents du SMD3



Sommaire

- 3** FOCUS
Consignes de tri des déchets en Dordogne
- 4** DOSSIER
Gaspillage alimentaire : STOP !
- 7** ZOOM
Réduire la taille de nos poubelles, c'est facile !
- 8** LE POINT SUR
La vie des filières
- 10** GRAND ANGLE
Le destin contrôlé des ordures ménagères à Saint-Laurent-des-Hommes
- 12** POINT COM'
Une campagne de communication "à la carte" en 2014
- 13** QUOI DE NEUF EN 2014 ?
Méthanisation des déchets, prévention incendie, collecte des déchets recyclables en bacs
- 14** BD ECO-CITOYENNE
L'ordre des choses
- 15** CONTACTS
Syndicats et groupements de communes adhérant au SMD3

◆ Géotrie n°16

Magazine annuel édité par le Syndicat Mixte Départemental pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Dordogne (SMD3).
La Rampinsolle 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES
Tél. 05 53 45 58 80 Fax. 05 53 45 54 99
contact@smd3.fr - www.smd3.fr

Directeurs de la publication : Francis COLBAC - François ROUSSEL

Rédacteur en chef : Sylvain MARTY

Rédaction et pilotage : Valérie TOUZEAU

Rédaction et conception : Adékoï

Impression sur papier recyclé en 190 000 exemplaires : Imaye Graphic

ISSN : 1624-4478



Le magazine Géotrie respecte les principes de l'éco-communication : fond blanc pour limiter la consommation d'encre, impression par un imprimeur labellisé Imprim'vert sur du papier recyclé...

Consignes de tri des déchets en Dordogne

La plupart de nos déchets peuvent bénéficier d'une seconde vie. Certains peuvent être recyclés, d'autres peuvent être compostés ou encore réutilisés. Pour ce faire, il est nécessaire de bien trier les déchets chez soi, au bureau, en vacances... afin qu'ils soient dirigés vers les bonnes filières.



Emballages recyclables + papier et carton recyclé

➔ **SAC JAUNE**

- ◆ emballages en acier et en aluminium (boîtes de conserve, barquettes, bidons, aérosols...)
- ◆ emballages en carton et cartonnettes non souillés (boîtes de gâteaux, de lessive, briques de lait...)
- ◆ emballages en plastique (bouteilles et flacons, barquettes, pots, films, tubes, sachets, sacs...)
- ◆ journaux et magazines (*Nb. dans certains secteurs du département, des conteneurs spéciaux accueillent ces déchets*)



Emballages en verre recyclé

➔ **BORNE À VERRE**

- ◆ bouteilles, bocaux et pots en verre



Déchets biodégradables composté

➔ **COMPOSTEUR**

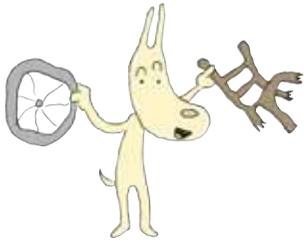
- ◆ déchets de cuisine : pelures et restes abîmés de fruits et légumes, féculents, laitages, coquilles d'œuf, marc et filtres de café et de thé...
- ◆ déchets de jardin : tontes de gazon, fleurs fanées, feuilles mortes, branches...
- ◆ mouchoirs en papier, essuie-tout...



Déchets non recyclables enfoui

➔ **SAC NOIR**

- ◆ emballages gras et sales (cartons souillés...)
- ◆ barquettes en polystyrène
- ◆ déchets d'hygiène (couches-culottes, brosse à dents, lingettes...)
- ◆ vaisselle jetable...



Déchets volumineux ou dangereux recyclé ou éliminé en respectant la réglementation

➔ **DÉCHÈTERIE**

- ◆ mobiliers usagés : canapés, matelas, meubles...
- ◆ ferrailles
- ◆ gravats
- ◆ déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, hi-fi, téléphones, radiateurs, ordinateurs...)
- ◆ déchets ménagers spéciaux (peintures, produits toxiques...)
- ◆ polystyrène
- ◆ déchets verts volumineux (branches d'arbres...)
- ◆ textiles usagés (vêtements, sacs, chaussures, rideaux...)

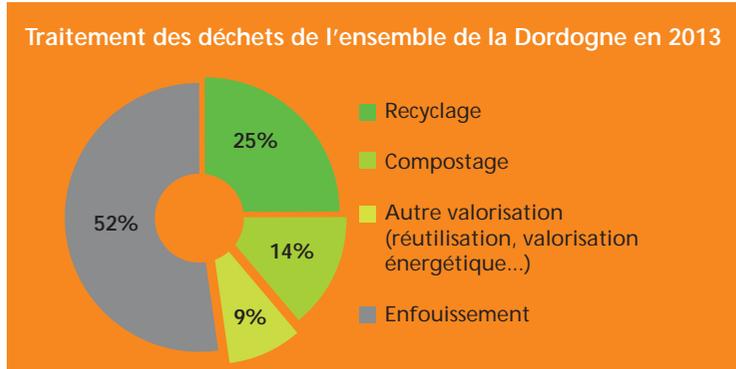


Objets réutilisables réutilisé

➔ **ASSOCIATION DE RÉCUPÉRATION**

En Dordogne, de nombreuses associations récupèrent les objets démodés et usagés que nous n'utilisons plus. Certaines assurent directement la collecte de ces objets à notre domicile. Tous les types d'objets sont concernés (meubles, livres, vêtements, jouets...). Une liste d'associations est disponible sur le site internet du SMD3, rubrique "je réduis mes déchets/réutiliser".

Contact SMD3 : 05 53 45 54 95



Astuce

Un guide du tri interactif vous accompagne au quotidien pour trier vos déchets.

A utiliser sans modération sur www.smd3.fr !



TRI FACILE

Pour savoir où déposer un déchet, > saisissez son nom et validez

Boîte à camembert (carton) OK

Sac jaune

Si votre déchet n'est pas listé, contactez-nous/mail

avec la participation de TRIVALIS



Gaspillage alimentaire : **STOP !**

L'année 2014 a été déclarée par le parlement européen "année européenne contre le gaspillage alimentaire". En effet, on estime qu'au niveau des 28 pays membres, le gaspillage alimentaire représente 89 millions de tonnes par an.

Les pays membres se sont tous engagés à prendre des mesures pour enrayer ce phénomène aux enjeux multiples.

Les chiffres sont impressionnants. Restes de repas, fruits et légumes, yaourts, biscuits, le gâchis est énorme. Le gouvernement français s'est fixé comme objectif de diviser par 2 le gaspillage alimentaire d'ici 2025.

Des solutions simples existent. Le SMD3 a ainsi lancé plusieurs initiatives originales en Dordogne. Nous devons tous nous mobiliser, car chacun, à son niveau, peut agir dans son assiette !

Le gaspillage en chiffres

- ◆ 20 kilos par an et par français d'aliments jetés
 - ◆ 7 kilos jetés encore emballés
 - ◆ 1 300 milliards de tonnes à l'échelle mondiale
- C'est 1/3 de la production agricole mondiale qui passe à la poubelle !

Gaspiller, cela coûte cher !

400€ par an pour une famille de 4 personnes, c'est ce que nous coûte directement le gaspillage alimentaire : l'équivalent d'un petit week-end en amoureux ou une nouvelle console vidéo pour les enfants.

Au delà de ce coût financier, l'impact du gaspillage alimentaire est environnemental. Imaginez le volume d'eau, d'engrais et l'énergie utilisés pour produire, transformer, emballer des aliments que nous jetterons. A titre d'exemple, il faut 1 000 litres d'eau pour produire 1 kilo de farine.

Le gaspillage est en outre générateur de déchets qui devront être collectés et traités.

Et l'on ne peut oublier que la malnutrition touche 1 personne sur 6 dans le monde.

La lutte contre le gaspillage alimentaire relève donc d'enjeux éthiques, économiques et environnementaux.

Des gestes simples pour limiter le gaspillage alimentaire

Du supermarché à la cuisine, en passant par la cantine, chacun d'entre nous peut agir à son niveau pour jeter moins. En adoptant de bonnes habitudes, nous pouvons très vite diminuer le volume de nos déchets.

Acheter fûté et bien conserver

Par exemple, préparer sa liste de courses à l'avance en fonction de ses stocks et ne pas faire les courses le ventre vide, cela évite d'acheter trop et mal.

Une promotion intéressante sur du gros volume ? Je peux congeler ce que je n'utilise pas immédiatement : une bonne façon de faire des économies et de ne pas gaspiller.

Respecter les modes de conservation recommandés sur les emballages et surveiller les dates de péremption permettent d'éviter les mauvaises surprises.

Quelques astuces pour bien conserver les aliments

- ◆ Utiliser des boîtes hermétiques
- ◆ Ecrire la date d'ouverture des produits sur les emballages
- ◆ Vérifier régulièrement le contenu de son réfrigérateur et de ses placards
- ◆ Conserver la plupart des fruits et certains légumes, comme les tomates, les melons ou les poivrons hors du réfrigérateur et hors d'un sac plastique. Leur endroit préféré ? Au frais dans le cellier !



◆ DLC / DLUO : comment s'y retrouver ?

La DLC est la Date Limite de Consommation et concerne les produits périssables à conserver au frais : produits laitiers, viande, charcuterie. Souvent traduite par "A consommer jusqu'au... /avant le ...", elle signale que le produit ne doit pas être consommé après cette date.

La DLUO est la Date Limite d'Utilisation Optimale et concerne les produits d'épicerie (conserves et surgelés). Elle est souvent traduite par "à consommer de préférence avant le...". Le produit peut être consommé après cette date sans danger, même s'il a moins de goût ou de texture.



Cuisiner malin

Faciles, les astuces anti-gâchis dans la cuisine ! Tout d'abord, un peu d'organisation dans le réfrigérateur pour ranger les produits selon la règle " premier entré, premier sorti" et ainsi limiter le gaspillage à cause de produits oubliés au fond et périmés.

Et pour cuisiner, on adopte la même règle : en premier, les produits qui seront bientôt périmés.

Les fruits et les légumes un peu abimés, on en fait des compotes, des soupes, des ratatouilles...



Troisième astuce anti gaspi : accommoder les restes. Avec un reste de légumes, quelques œufs, on se régale d'une délicieuse tortilla.

◆ Le pudding ou comment utiliser ses restes de pain ?

La recette express de Jean-Paul Durignieux, chroniqueur cuisine à France Bleu Périgord

- ◆ Disposer ses restes de pain de toutes sortes (pain dur, quignons, pain de mie : environ 500 g) dans un plat et couvrir avec du lait. Ajouter du sucre vanillé, des fruits secs, des fruits confits, mais aussi des morceaux de pommes, poires, bananes...
- ◆ Laisser tremper toute la nuit.
- ◆ Battre 3 œufs en omelette avec 125 g de sucre en poudre.
- ◆ Ajouter au mélange pain-lait-fruit.
- ◆ Verser la préparation dans un plat à four beurré et faire cuire au four (au bain marie de préférence) 45 mn à 150° (ou th. 5).
- ◆ Laisser refroidir.

Et voilà un délicieux goûter pour le retour de l'école !



En partenariat avec le SMD3, Jean-Paul DURIGNIEUX a présenté ses trucs et astuces anti-gaspi dans l'émission Cuisitour sur France Bleu Périgord durant tout le mois d'octobre 2014. Il était en direct du parking de différents supermarchés pour cuisiner les produits délaissés des rayons et partager ses recettes faciles, rapides et pas chères.

La disco soupe : un concept vitaminé pour les fruits et légumes abandonnés !

La disco soupe, c'est éplucher et cuisiner ensemble des fruits et légumes déformés ou abimés dans une ambiance musicale et festive !

Le 27 août 2014, Marie Laydis, chargée de mission prévention au SMD3, avait donné rendez-vous à tous les éplucheurs de bonne volonté place du Coderc à Périgueux, dans le cadre des Nuits Gourmandes de l'Artisanat et du Commerce.



Cette première disco soupe a été un succès, nombreux sont les périgourdins qui se sont arrêtés au stand du SMD3 pour partager l'épluchage mais aussi la dégustation du délicieux gaspacho préparé ensemble !

Une initiative qui vise à démontrer que même abimés, même déformés, le goût des fruits et légumes, ce n'est pas une question d'esthétique ! Fort de ce succès, le SMD3 a organisé une seconde disco soupe le 16 octobre à Saint Astier. D'autres sont prévues en 2015.

Apprendre de bonnes habitudes à la cantine

Les cantines scolaires sont parmi les lieux où le gaspillage alimentaire est le plus important. Pourtant c'est dès le plus jeune âge que nous pouvons apprendre à nos enfants quelques bons réflexes :



◆ **Faire remplir son assiette selon son appétit**, et ne pas hésiter à aller se faire resservir si l'on aime.

◆ **Manger un peu de tout** : fruits, légumes, poisson. Les repas sont étudiés pour un bon équilibre nutritionnel, c'est important que nos enfants apprennent à goûter tous les aliments sans préjugés.

◆ **Prendre du pain** en quantité raisonnable (3 morceaux maximum).

◆ **Partager avec les copains** quand on n'a plus faim.

Contact SMD3 : 05 53 45 65 87

Le gaspillage, on n'est pas fan !

Tel est le slogan de la campagne de communication, lancée par le SMD3 en 2014 en partenariat avec ses adhérents ainsi que les administrations des collèges et lycées de Brantôme, Ribérac et La Force.

En reprenant les codes graphiques de Facebook, le réseau social préféré des adolescents, ces actions de communication ont pour objectif de les sensibiliser au **gaspillage alimentaire à la cantine**. On estime en effet qu'environ 1/4 des plateaux repas part à la poubelle chaque jour.

Plusieurs événements sont programmés durant la semaine européenne de réduction des déchets, du 22 au 30 novembre 2014. Par exemple, un chef cuisinier renommé prendra les commandes des cuisines du restaurant scolaire pour une journée. Son défi : préparer un repas de cantine équilibré et savoureux en respectant les contraintes budgétaires imposées !

Les élèves pourront également visualiser concrètement le volume de pain gaspillé avec un gachimètre qui se remplira au fur et à mesure de la semaine.

LE GASPILLAGE,
on n'est pas fan !



SAVEZ-VOUS QUE ?

nous jetons chaque année
20 kilos d'aliments,
dont **7 kilos** encore emballés

4 gestes simples pour limiter
le gaspillage à la maison



- 1 Acheter des quantités adaptées à notre consommation
- 2 Etre attentif aux dates de péremption
- 3 Ranger le réfrigérateur pour moins jeter
- 4 Cuisiner les restes



Réduire la taille de nos poubelles, c'est facile !

La Dordogne bénéficie d'un programme départemental de prévention des déchets qui vise à réduire de 7 % la production d'ordures ménagères en 5 ans (2011-2015). Pour ce faire, le SMD3 coordonne une cinquantaine d'actions en Dordogne, en partenariat avec ses adhérents, les associations, les professionnels... La réduction des déchets dans le département est déjà de 5,5% en 3 ans.

Zoom sur les principales actions qui permettent de réduire efficacement la taille des poubelles !

Les nouveautés 2014

Un couple de poules pour diminuer ses déchets

A titre expérimental, 200 foyers volontaires des communes de Neuvic-sur-l'Isle et Jaure ont été dotés d'un couple de poules, d'un guide et d'un poulailler (pour ceux qui le souhaitent) en septembre 2014. Lorsque l'on sait qu'une poule peut picorer annuellement jusqu'à 150 kg de déchets, l'intérêt d'une telle mesure n'est plus à démontrer. Elle confirme que les poules sont un complément idéal au composteur. Et en plus, elles pondent des œufs. Vu le franc succès rencontré dans les communes concernées, cette expérimentation sera sans doute élargie en 2015.

Une poule picore 150 kg de déchets par an !



Un appel à projets pour les collèges et lycées

L'école est un lieu privilégié pour apprendre aux jeunes les bons gestes pour une gestion raisonnée des déchets.

C'est pourquoi le SMD3 a lancé en septembre 2014, en partenariat avec les animateurs du tri, un appel à projets dans les collèges et lycées de la Dordogne. Il vise à accompagner financièrement des actions innovantes et reproductibles sur la réduction des déchets (gaspillage alimentaire et compostage,

éco-consommation, déchets de papier, achats durables, réemploi et réparation, etc.). Cette opération est en lien direct avec l'éducation au développement durable inscrite dans les programmes des premier et second degrés. Le choix des candidats a lieu en décembre 2014 pour des projets qui se dérouleront durant le 1^{er} semestre 2015.

Les actions phares

◆ Le SMD3 prête gratuitement 30 000 gobelets réutilisables à tous les organisateurs de manifestations sportives, festives... dans le département. Ces gobelets peuvent également être prêtés pour des soirées entre amis, des repas de famille accueillant de nombreux convives ! 300 000 gobelets ont ainsi été prêtés depuis 3 ans. Ce sont autant de verres jetables qui n'ont pas été utilisés... et jetés dans le sac noir.

◆ Le SMD3 et ses adhérents accompagnent de nombreux projets destinés à développer le **compostage des déchets biodégradables** (déchets de cuisine, tontes, feuilles mortes...) : mise à disposition de composteurs individuels, développement du compostage collectif au pied des immeubles,... Rapprochez-vous de l'animateur du tri de votre secteur pour connaître les dispositifs mis en place sur votre secteur (contacts page 15).



Mise en service d'un composteur collectif à Brantôme - juillet 2014

Le SMD3 et certains animateurs du tri proposent des **formations gratuites** d'une demi-journée **pour vous apprendre à composter vos déchets**. Elles s'adressent à tous, sans conditions de connaissances ou de pratique. Venez nombreux !



◆ N'hésitez pas à demander votre autocollant Stop Pub au SMD3 05 53 45 58 90 ou contact@smd3.fr.

Il est gratuit et vous évite de jeter des prospectus dans votre sac jaune !

Pour en savoir plus

Le guide du compostage, le guide du prêt des gobelets réutilisables, le guide d'utilisation des couches lavables... sont téléchargeables gratuitement sur le site www.smd3.fr dans la rubrique « téléchargement ».

Contacts SMD3 : Marie LAYDIS - Arielle BOURLAND - 05 53 45 65 87. N'hésitez pas à les contacter !

La vie des filières

Que faire de ses déchets d'activités de soins à risques infectieux (seringues...)?

Depuis 2005, le SMD3 organisait l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (seringues, aiguilles...) pour les patients en auto-traitement sur le département de la Dordogne. Depuis le 1^{er} octobre 2013, l'Eco organisme DASTRI, agréé par les pouvoirs publics, a pris le relais.

Comment ça marche aujourd'hui ?



A savoir :

- ◆ Les boîtes vides sont remises uniquement en pharmacie, toujours gratuitement. Plus aucun échange n'est possible en déchèterie.
- ◆ Les pharmacies ne sont plus approvisionnées par le SMD3 mais par DASTRI. Ce service reste gratuit. Pour commander les boîtes, les pharmacies doivent se connecter au site internet www.dastrif.fr, sur l'espace dédié aux pharmacies.
- ◆ Les points de collecte des boîtes pleines sont les déchèteries et les pharmacies qui le souhaitent (tous les points de collecte sont identifiés sur www.dastrif.fr).

Contact SMD3 : 05 53 74 36 77

Que faire de ses déchets d'amiante ?

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les particuliers peuvent apporter leurs déchets d'amiante ciment lié sur plusieurs sites en Dordogne, en respectant les conditions ci-dessous :

- ◆ Prise de rendez-vous préalable obligatoire au 05 53 74 36 77 avant tout apport
- ◆ Déchets acceptés : amiante lié non friable (plaques et dalles en vinyle, amiante, conduits d'aération)
- ◆ Déchets refusés : amiante libre ou non lié (enduit projeté sur plafond)
- ◆ Déchets conditionnés (big bag ou palette filmée). Sinon, le conditionnement sera effectué sur place

avec l'aide d'un agent du SMD3.

Ce dépôt est gratuit pour toute quantité inférieure à 1 m³.

Ces déchets sont ensuite acheminés vers l'installation de stockage des déchets non dangereux de Saint



Laurent des Hommes où ils sont stockés dans une alvéole spécifique. Ce site accueille directement ce type de déchets depuis plusieurs années, après prise de rendez-vous au 05 53 80 42 74.

4 nouveaux points de dépôt en Dordogne sur les centres de transfert des déchets à :

Dussac
Saint Front sur Nizonne
Marcillac Saint Quentin
Coulounieix-Chamiers

Contact SMD3 : 05 53 74 36 77

La seconde vie des déchets électriques professionnels

Depuis le 1^{er} juillet 2014, le SMD3 propose aux établissements publics et aux professionnels du département une **solution gratuite** pour se débarrasser de leurs petites quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cette filière concerne le matériel informatique, audio, vidéo, les climatiseurs, les hottes de restauration... 8 points de collecte accueillent désormais ces déchets en Dordogne, pour des quantités inférieures à 500 kg.

Les piles et accumulateurs sont également accueillis sur ces points de collecte. Une plaquette d'information est téléchargeable sur le site www.smd3.fr rubrique « gestion des déchets / filières de déchets ».

8 points de collecte en Dordogne

La prise de rendez-vous est obligatoire au 05 53 45 54 95 avant tout apport.

Contact SMD3 : Damien PEYRUCHAUD
05 53 45 54 95



Les meubles et matelas sur la route du recyclage

Depuis juillet 2014, 4 déchèteries du département bénéficient d'une benne spécifique pour accueillir les déchets d'ameublement (meublier, matelas...) pour qu'ils soient au maximum recyclés, dans le cadre d'une filière nationale gérée par un organisme agréé par l'Etat. Il y aura 15 déchèteries en 2015. Zoom sur...

Une éco-participation lorsque l'on achète un meuble : pourquoi faire ?

Depuis 2013, les fabricants et les distributeurs de meubles ont l'obligation d'assurer l'élimination des meubles qu'ils vendent. Eco-mobilier, l'éco-organisme agréé par l'Etat, leur propose une solution en appliquant en plus du prix des produits qu'ils

vendent, une éco-participation payée par le consommateur lors de l'achat. Cette éco-participation est reversée à l'éco-organisme qui gère la fin de vie de ces déchets d'ameublement. Eco-mobilier utilise ces fonds pour financer la collecte, l'enlèvement et le traitement du déchet, la communication...

Aujourd'hui, en France, une famille de 4 personnes jette près de **100 kg de mobilier par an**. 55% sont enfouis, 22% sont incinérés, seuls 23% sont recyclés.



Tous les déchets d'ameublement sont concernés par cette filière de recyclage :

Quel que soit le type
chaise, matelas, literie, table, bureau, armoire, canapé, meubles de cuisine, de salle de bain...

Quel que soit le matériau
bois, panneaux, rembourrés, métalliques, plastique...

Quelle que soit l'origine
la maison, le jardin, le garage...

Quel que soit l'état
entiers, démontés, en état d'usage ou non...

Quelle que soit la taille

Aujourd'hui, en France, près de quatre millions de matelas usagés terminent encore leur vie en décharge.



Comment ça marche en Dordogne avec Eco-mobilier ?

Depuis le 1^{er} juillet 2014, une benne couverte de 30 m³ a été mise en place dans 4 déchèteries en Dordogne (Boulazac, Mayac, Menesplet et Thiviers). Cette benne permet de protéger le contenu et de valoriser de façon optimale ces déchets d'ameublement. Près de 15 déchèteries sur les 50 du département seront équipées en 2015.

Sur ces déchèteries, les déchets d'ameublement sont collectés par un opérateur sélectionné par Eco-mobilier. Ils sont acheminés sur un centre de regroupement à Boulazac. Ils y sont ensuite triés en plusieurs flux. Selon le type de matériaux, ces déchets sont recyclés dans le Sud-Ouest ou font l'objet d'une valorisation énergétique.



Et sur les autres déchèteries du département ?

Le démantèlement (séparation des différents matériaux) de ces déchets d'ameublement se fait directement sur certaines déchèteries. Ce dispositif sera progressivement généralisé sur les autres déchèteries. Les matériaux ainsi triés sont ensuite envoyés vers les filières de recyclage déjà existantes. Les matériaux non recyclables sont enfouis en Dordogne ou valorisés énergiquement.

L'objectif de ces deux dispositifs présents en Dordogne est de diminuer la mise en décharge et d'augmenter le recyclage de ces déchets souvent volumineux.

◆ Le réemploi des meubles usagés en bon état est bien entendu à privilégier.

Ces objets peuvent être donnés à une association, une entreprise d'insertion... qui réparent les meubles cassés ou rénovent de vieux meubles. Autant d'objets qui bénéficieront d'une seconde vie et ne passeront pas par la case « déchets » !



Le destin contrôlé des ordures ménagères à Saint-Laurent-des-Hommes

Savez-vous ce que deviennent nos sacs noirs en Dordogne ?

Pour le savoir, nous nous sommes rendus à l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes où est stockée une grande partie de nos ordures ménagères.

Visite guidée avec Damien Palem, responsable du site.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une ISDND ?

Une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) est un centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est à dire principalement les ordures ménagères (les "sacs noirs") et les encombrants (matelas...).

En 2013, 50 000 tonnes d'ordures ménagères ont été enfouies à l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes.

L'enfouissement des déchets ménagers, comment ça se passe ?

Les déchets sont déversés dans de gigantesques fosses, qu'on appelle des casiers. Le fond et les parois des

casiers sont recouverts d'une membrane étanche pour empêcher toute fuite dans le sol.

Chaque semaine, le casier est recouvert d'un film protecteur pour éviter les envols de déchets et les émanations d'odeurs. Lorsque le casier est complètement rempli, au bout d'environ 18 mois, il est recouvert d'une membrane étanche et d'une épaisse couche d'argile. Il est ensuite végétalisé pour s'intégrer dans le paysage.



Vidage des déchets dans le casier

L'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes est certifiée ISO 14001 depuis 2006.
Cette norme internationale est une garantie de bon fonctionnement de l'installation selon une démarche environnementale.

Mais est-ce dangereux pour l'environnement ?

En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'ISDND est strictement suivie par la Direction Régionale de l'Environnement et a toujours été en conformité avec les normes exigées. Le SMD3 a voulu aller plus loin et a engagé des investissements importants sur cette installation pour prévenir tout risque de pollution.

Ainsi, depuis 2013, les casiers fonctionnent en mode "bioréacteur". A l'aide de différentes couches de matériaux, les casiers sont rendus étanches. Ils sont équipés d'un réseau de drains permettant de récupérer les gaz émis par la fermentation des déchets, qu'on appelle biogaz et les liquides qui s'écoulent des déchets, qu'on appelle les lixiviats.

Les biogaz sont retraités sur place pour produire de l'électricité. Les lixiviats sont pour partie réinjectés dans le casier et contribuent à la dégradation des déchets.

Ce mode de fonctionnement a de multiples avantages : réduction considérable des odeurs, diminution des gaz à effet de serre, production d'énergie...



Tuyau de récupération des gaz



Station de production d'électricité

L'exploitation du casier C en "mode bioréacteur" permet de capter 95% des biogaz émis lors de la dégradation des déchets. Ces biogaz sont transformés en électricité grâce à l'Unité de Valorisation Energétique implantée sur le site de l'ISDND.

Un nouveau traitement pour les lixiviats

Fin 2014, une station ultra perfectionnée de traitement des lixiviats sera mise en service afin de respecter les nouvelles normes de rejet. Cette station fonctionnera avec les meilleures techniques disponibles à l'heure actuelle, en limitant l'utilisation de produits chimiques. Pour être en accord avec les objectifs environnementaux du SMD3, cet équipement utilisera de l'énergie produite par une chaudière à bois.



Nouvelle station de traitement des "jus des déchets"



◆ IDÉE LUMINEUSE

La transformation du biogaz en énergie électrique a permis de produire en 2013 l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 1800 habitants. Autant d'économies réalisées sur nos ressources naturelles !

Bon à savoir

Plus de la moitié des déchets du sac noir pourrait connaître un autre destin !

Une étude a été menée en 2013 sur le contenu des sacs noirs périgourdiens. Presqu'un quart des déchets du sac noir devrait en fait aller dans le sac jaune.

Et nos poubelles contiennent également beaucoup trop d'emballages en verre, qui pourraient être recyclés.

Pour tout savoir sur les consignes de tri en Dordogne, demandez vite votre mémo tri au SMD3 ou rendez-vous sur le guide du tri interactif sur www.smd3.fr.

◆ Vous souhaitez en savoir plus ?

Venez visiter l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes. Vous pourrez également découvrir la plate-forme de compostage des déchets verts (branches d'arbres, tontes...), la plate-forme de stockage de l'amiante, la zone de transit du verre....

Rendez-vous par téléphone au **05 53 80 42 74** ou isdnd@smd3.fr

Une campagne de communication « à la carte » en 2014

Cette année, le SMD3 a lancé une campagne de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets différenciée en fonction des territoires de la Dordogne. En effet, suite à une étude réalisée en 2013 sur le territoire, il s'avère que le tri des déchets n'est pas réalisé de la même manière d'un secteur à l'autre. Aussi, la campagne de communication aborde des thèmes différents selon les territoires en conservant un fil conducteur commun : la *Déclaration périgourdine des droits des déchets !*

Au menu de cette campagne réalisée par Aggelos :

Périgord Vert : tri des plastiques

- ◆ de septembre à octobre 2014
- ◆ expérimentation sur ce secteur de la collecte en bac pour les emballages recyclables qui vont habituellement dans le sac jaune
- ◆ communication basée sur cette expérimentation



Périgord Blanc : gaspillage alimentaire

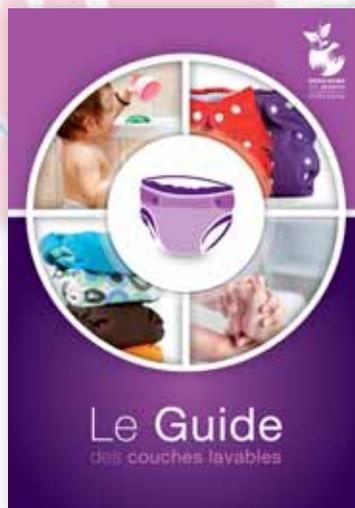
- ◆ de août à octobre 2014
- ◆ organisation de deux « Disco Soupe » sur les marchés de Périgueux et Saint Astier pour apprendre à cuisiner avec des légumes du marché abîmés dans une ambiance musicale conviviale
- ◆ zoom sur le centre historique de Périgueux sur **le tri des papiers** à destination des commerçants et des bureaux

Périgord Noir : compostage

- ◆ de septembre à octobre 2014
- ◆ actions de terrain
- ◆ formation et mobilisation d'ambassadeurs du compostage
- ◆ réunions publiques et formations délocalisées
- ◆ zoom sur le centre historique de Sarlat sur **le tri du verre** à destination des restaurateurs

Périgord Pourpre : textiles sanitaires (lingettes, couches...)

- ◆ de novembre à décembre 2014
- ◆ atelier ludique autour du ménage écologique et de l'utilisation de couches lavables dans les structures concernées (crèches, EHPAD...)



Cette campagne de sensibilisation s'appuie également sur les médias traditionnels (affichage, presse, spot radio, distribution de plaquettes et de flyers informatifs, bannière web...).

Contact SMD3 :
Marie LAYDIS
05 53 45 65 87

Toutes les actions de communication du SMD3 sont sur son site Internet www.smd3.fr (documents à télécharger, guide du tri des déchets interactif, guide du compostage, autocollant stop pub...)



La méthanisation des déchets à l'étude

Aujourd'hui, de nouvelles méthodes de production d'énergie à partir de « déchets » se développent en France. Dans un tel contexte, le SMD3 s'est associé en 2014 au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique sur la mise en place d'une filière de méthanisation sur le territoire de la Dordogne.

Qu'est-ce que la méthanisation ?

C'est la dégradation des déchets dans un ouvrage étanche privé d'oxygène appelé digesteur.

Quels sont les déchets concernés ?

Toute la matière organique est susceptible d'être ainsi décomposée, qu'elle soit issue des collectivités (tontes



Digesteur à la ferme

©Veltic Biopower

de gazon, déchets de la restauration collective, boues issues des stations d'épuration...), du monde agricole (déjections animales, résidus de récolte (pailles...), ou des industries agroalimentaires (déchets des laiteries, des conserveries de fruits et légumes...).

A quoi ça sert ?

La méthanisation de matières organiques aboutit ainsi à la production :

- ◆ d'une fraction gazeuse (biogaz) qui sert à **produire de l'énergie renouvelable** (chaleur, électricité, gaz ou biocarburant) ;
- ◆ de digestat (résidu de déchets non dégradés) qui est utilisé comme **fertilisant organique**.

L'implantation de digesteurs, complémentaires à ceux déjà existants sur le département, sera décidée au vu des résultats de cette étude attendus début 2015.

Contact : Audrey PALVADEAU
05 53 45 54 96

Non aux incendies !

Le SMD3 dote ses deux centres de tri des déchets de systèmes dernier cri pour la détection et la protection contre les incendies.

Les travaux ont eu lieu au centre de tri de Coulounieix-Chamiers en 2014 pour un montant de 460 000 €HT. Des installations de protection automatique à eau de

type sprinkler, des robinets d'incendie armés (RIA) et des installations de détection incendie équipent le bâtiment de tri. Une démarche similaire sera entamée sur le centre de tri de Marcillac Saint Quentin en 2015. Nos sacs jaunes bénéficieront ainsi d'une protection optimisée !

Contact : Julien LAGRANGE
05 53 45 65 80



Expérimentation de la collecte des déchets recyclables en bac

Le SMD3 expérimente la collecte des déchets recyclables sans sacs jaunes. Les objectifs sont de **réduire les déchets** (en supprimant les sacs jaunes) et d'**améliorer les conditions de travail des ripeurs et des trieurs** (en supprimant notamment le

ramassage manuel des sacs au sol). Cette expérimentation se déroule du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 sur le secteur et en collaboration avec :

- ◆ SMCTOM de Thiviers (sur la commune de La Coquille) ;
- ◆ SMCTOM de Montpon Mussidan (sur les communes de Saint-Laurent-des-Hommes et Saint-Martin-l'Astier).

Des bacs individuels et des sacs de pré collecte des emballages recyclables ont été mis à disposition des 1 400 foyers concernés.

La qualité du tri des déchets sera étudiée avant et après la mise en place des bacs pour voir s'ils impactent le geste de tri à la maison.

Le bilan de cette expérimentation permettra de voir si cette collecte sans sacs est pertinente et si son déploiement sur d'autres territoires de la Dordogne est opportun.

Contact : Céline PRIOSET
05 53 45 65 84



©SMD3

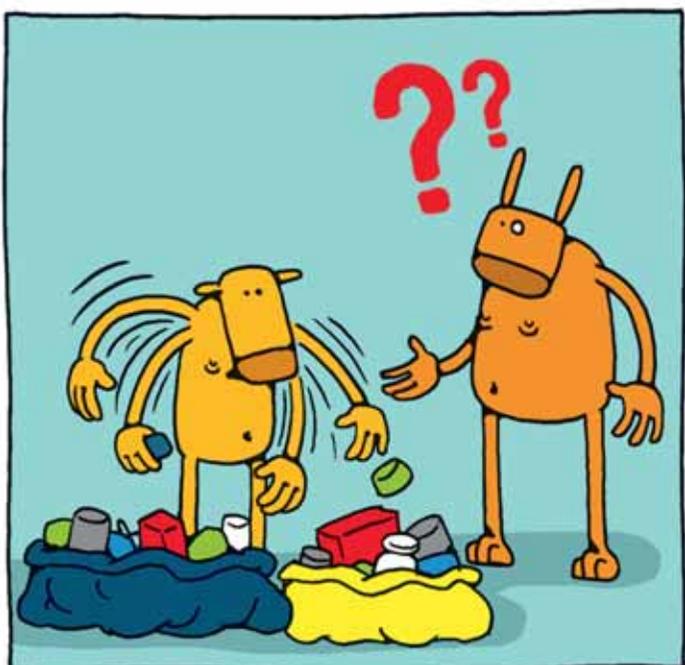


Illustration : Stéphane Bouzon - Scénario : Didier Grandpierre

Syndicats et groupements de communes adhérant au SMD3

Ces collectivités collectent vos déchets, gèrent une équipe d'animateurs du tri et s'occupent des déchèteries. N'hésitez pas à les contacter !

SMCTOM DE NONTRON

Tél. 05 53 56 20 52
smctom.nontron@wanadoo.fr

SMCTOM DE THIVIERS

Tél. 05 53 52 65 16
smctom.dussac@wanadoo.fr
www.smctom-thiviers.com

SMCTOM DE RIBERAC

Tél. 05 53 92 41 66
smctom@smctom-riberac.fr
www.smctom-riberac.fr

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX

Tél. 05 53 35 86 17
communaute.agglo@agglo-perigueux.fr
www.agglo-perigueux.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE

Tél. 05 53 03 45 82
contact@ccivs.fr
www.ccivs.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT

Tél. 05 53 51 47 00
cctth.contact@gmail.com

SMCTOM DE VERGT

Tél. 05 53 08 32 87
sictom.sictom-de-vergt@wanadoo.fr

SMCTOM DE MONTPON-MUSSIDAN

Tél. 05 53 80 25 39
smctom@nordnet.fr

Communes indépendantes
adhérant au SMD3

SICTOM DU PERIGORD NOIR

Tél. 05 53 29 87 50
sictom-perigord-noir@wanadoo.fr
www.sictom-perigord-noir.fr

BERGERAC

SMBGD

Tél. 05 53 58 55 55
contact@smbgd.fr
www.smbgd.com

SYGED BASTIDES FORET BESSEDE

Tél. 05 53 73 03 31

◆ Communes n'adhérant pas au SMD3



Scannez ce code
pour accéder
au site internet
www.smd3.fr

Qui est le SMD3 ?

◆ Le Syndicat de traitement des déchets ménagers de la Dordogne (SMD3) assure le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers de la Dordogne. Le traitement des déchets correspond au tri, à la valorisation (recyclage, compostage...) ou à l'enfouissement des déchets.

SMD3 La Rampinsolle 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES
Tél 05 53 45 58 90 / contact@smd3.fr

J'AIME LA NOURRITURE, JE LA RESPECTE.



CHAQUE FRANÇAIS JETTE EN MOYENNE 20 KG D'ALIMENTS PAR AN À LA POUBELLE : 7 KG D'ALIMENTS ENCORE EMBALLÉS ET 13 KG DE RESTES DE REPAS, DE FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS ET NON CONSOMMÉS...

www.alimentation.gouv.fr

